



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

SOUS-PREFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE
Sécurité, Citoyenneté et Réglementation

LE PREFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la
commission de contrôle – commune de DRACY-LE-FORT

N° 71-2019-04-13-003

**Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de
la régularité des listes électorales dans la commune de DRACY-LE-FORT**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 02 août 2017 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-09-27-003 du 27 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, Sous-Préfet de CHALON-SUR-SAÔNE ;

Vu l'arrêté n° 71-2019-01-09-042 du 9 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Considérant qu'il convient de modifier la liste des membres suite au décès de M. Bernard FORGET, conseiller municipal ;

Sur proposition de M. Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône :

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté n° 71-2019-01-09-042 du 09 janvier 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés, pour trois ans, et a minima jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après.

Prénom et NOM	QUALITE
Marie-Claude PALMACE	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Dominique HOCQUET	
Nathalie SCHOUMACHER	
Jean-Bernard TUETÉY	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Georges PAUCHARD	

ARTICLE 2 : M. Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône et M. le Maire de la commune de DRACY-LE-FORT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et affiché aux lieux habituels de la commune et sur son site internet lorsqu'il existe.

Fait à CHALON-SUR-SAÔNE le **19 AVR. 2019**

P/Le PREFET et par délégation,
Le Sous-Préfet,

Jean-Jacques BOYER.